

# FOCUS SUR LE COMPTEUR LINKY



## Une agitation surréaliste autour du compteur Linky

Dans un éditorial que je viens de rédiger pour accompagner le rapport d'activité du syndicat, j'évoquais les quatre transitions (territoriale, numérique, énergétique et démographique) auxquelles nous sommes tous confrontés... J'aurais pu ajouter une transition supplémentaire, d'ordre sociétal, qui nécessite désormais des processus toujours plus collaboratifs pour fonder les grandes décisions et les mettre en œuvre.

Le compteur Linky souffre peut-être d'avoir été imposé par le haut : la réglementation européenne et le droit interne, le concessionnaire national en situation de monopole, la dimension industrielle du déploiement... autant de facteurs qui collent de moins en moins avec les attentes des consommateurs, à la fois clients exigeants et citoyens éclairés, qui se montrent autant soucieux de contribuer à l'intérêt général que de protéger leur espace privé.

### Trop c'est trop

Mais nous assistons aujourd'hui à une opposition ultraminoritaire, extrêmement bruyante, au compteur Linky. Nous constatons surtout une radicalité et une certaine irrationalité dans les critiques. En temps normal, nous ne devrions pas nous en inquiéter car trop de critiques tue la critique. Tout de même, prenons garde à cette tendance à la radicalisation du discours politique et militant. Au risque d'offrir trop facilement une tribune aux propos du collectif anti-linky, je vais relayer quelques tweets diffusés par son leader charismatique Stéphane Lhomme. 19 avril 2017 : « Il faut détruire la CRE (commission de régulation de l'énergie), machin antisocial ». 24 mai 2017 : « 1943 la Milice (photos de miliciens de Darnand), 2017 les milices d'Enedis (photos de camionnettes d'Enedis) : pour imposer le compteur malfaisant Linky aux nombreux citoyens qui n'en veulent pas, Enedis envoie ses milices mentir, menacer, insulter, et frapper les gens jusque dans leurs logements ». 6 juin 2017 : « EDF aux mains d'un crétin ». Les responsables de l'UFC Que Choisir, qualifiés de « collabos d'Enedis », ont déposé contre Monsieur Lhomme une plainte qui a conduit à sa mise en examen.

### Savoir raison garder

Face à tant d'outrance, nous pourrions être tentés de nous taire, persuadés que nous sommes que ce qui est excessif est insignifiant. Mais cela serait prendre le risque aux nombreuses questions légitimes que peuvent se poser nos concitoyens face à la nouveauté Linky. Linky n'est pas parfait, loin de là... J'ai moi-même soulevé certaines de ses limites lorsque j'ai été consulté à ce sujet. Mais il reste une bonne idée dont chacun pourra tirer un bénéfice. Encore faut-il que ces bénéfices soient mieux connus de tous. J'ai donc souhaité que le Siéml, autorité concédante et propriétaire du réseau électrique angevin, et le concessionnaire Enedis s'associent pour éditer ce livret. Il rappelle tous les avantages à la fois collectifs et individuels que nous pouvons attendre du nouveau compteur, qui constitue une brique essentielle dans la construction des réseaux intelligents au service de la transition énergétique. Je suis persuadé en effet qu'au-delà de la modernisation des réseaux, Linky transformera profondément la relation que nos concitoyens entretiennent avec l'énergie au quotidien en leur offrant une gestion plus simple, plus précise et plus efficace de leur consommation d'électricité. De la même façon que la modernisation des tableaux de bord des voitures a certainement contribué à une meilleure prise de conscience par les automobilistes des enjeux de la sécurité routière et de l'écoconduite, Linky apportera sa contribution efficace à l'appropriation individuelle des enjeux de maîtrise de la demande d'énergie dans chaque foyer.

**Jean-Luc DAVY**  
Président du Siéml

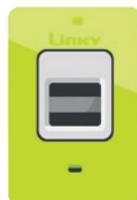


# UN COMPTEUR GRATUIT QUI PRÉSENTE DE NOMBREUX AVANTAGES

**Le compteur Linky est un véritable outil d'accompagnement de la transition énergétique.** Il permet notamment de favoriser l'intégration des énergies renouvelables, le développement de la mobilité électrique, ainsi que de l'autoconsommation individuelle et collective.

Par ailleurs, le compteur Linky dispose de nouvelles fonctionnalités et rend possible la mise en place de nouveaux services accessibles à tous.

**Avec un compteur actuel**



**Avec un nouveau compteur communicant**

La consommation d'électricité ne peut être connue que tous les 6 mois

**Maîtrise de la consommation**

> Une maîtrise de ma consommation facilitée : j'ai accès à mes données de consommation électrique sur mon espace personnel sécurisé et gratuit

Pas d'offre « sur mesure » possible (c'est-à-dire adaptée à la consommation des clients) de la part des fournisseurs d'électricité

**Nouvelles offres et services**

> Le compteur Linky peut-être programmé pour accueillir de nouvelles offres tarifaires, mieux adaptées aux besoins de chacun et permet aux fournisseurs d'électricité de proposer un accompagnement personnalisé à leurs clients

Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau, sauf si les clients appellent pour signaler qu'ils n'ont plus d'électricité

**Détection des pannes**

> Le compteur permet une détection des pannes plus rapide, grâce à l'envoi d'un signal (de l'ordre de quelques millisecondes)

Les appareils électriques du logement sont susceptibles d'être endommagés en cas de surtension sur le réseau

**Protection des appareils domestiques**

> En cas de détection d'une surtension sur le réseau, le compteur coupe l'alimentation afin d'éviter d'éventuels dommages aux appareils électriques du logement

La relève compteur nécessite souvent un RDV (2 fois/an) : le client doit donc être présent sur un créneau de 4 h.

**Services sans dérangement**

> Le relevé du compteur s'effectue à distance et sans rendez-vous

La mise en service électrique s'effectue en 5 jours ouvrés

**Déménagement facilité**

> Vous avez l'électricité en moins de 24 h

27,30 €

Mise en service du compteur

13,20 €

36,73 €

Augmentation de puissance

6,60 €

5 jours

Mise en service et augmentation de puissance

24 h

# LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME LINKY

Le compteur Linky est un compteur électrique de nouvelle génération dit « communicant » qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance. Il comporte deux principales fonctions : la métrologie (paramétrage/mesure/comptage) et le pilotage des chauffe-eaux électriques selon les heures creuses (fonctionnalité qui était déjà disponible sur les anciens compteurs électromécaniques et électroniques).

Il utilise, pour cela, la technologie du courant porteur en ligne (CPL). Les informations récoltées par le compteur sont envoyées sous forme de signal électrique. Ce signal circule dans les

câbles du réseau électrique basse tension, jusqu'au poste de transformation du quartier, en se superposant au courant électrique.

Chaque soir, l'ensemble des données du quartier sont transmises par GRPS, ce qui correspond à un volume d'information équivalent à l'envoi d'un SMS. Cette technologie CPL est utilisée depuis plusieurs dizaines d'années notamment pour envoyer quotidiennement à certains compteurs le signal heures pleines/heures creuses, permettant entre autres de paramétrer le fonctionnement des ballons d'eau chaude.

---

Le compteur Linky  
est un compteur électrique  
de nouvelle génération  
« communicant »  
qui permet de transmettre  
des informations et de recevoir  
des ordres à distance.

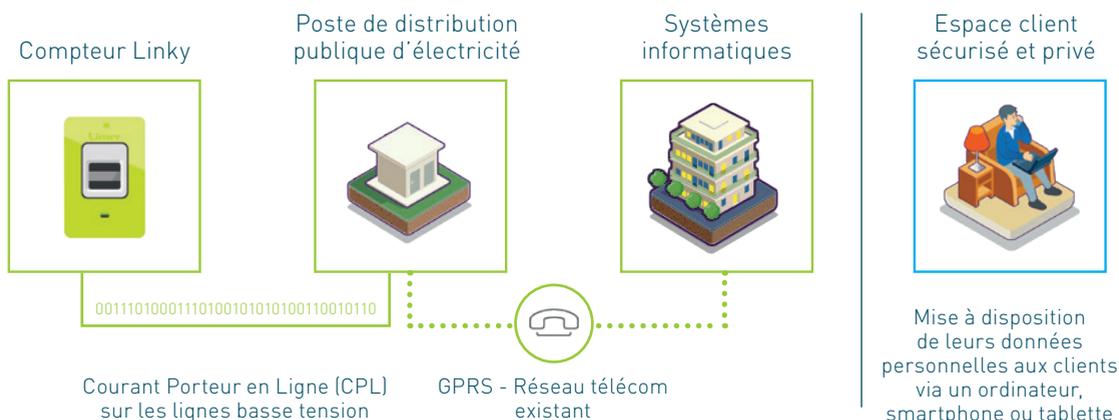
---

## Les clients concernés

Ce nouveau compteur est destiné à tous les clients ayant souscrit un contrat de fourniture d'électricité basse tension d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, à savoir :

- les particuliers dont la puissance souscrite est généralement comprise entre 3 à 12 kVA ;
- les collectivités locales dont les bâtiments nécessitent souvent une puissance de 3 à 36 kVA ;
- certains professionnels.

Les autres clients ne sont pas concernés puisqu'ils sont déjà équipés de compteurs communicants (avec télé-relève, notamment).



## LINKY UN SYSTÈME PLUS GLOBAL

Mais Linky, ce n'est pas qu'un compteur, c'est un système qui inclut : les compteurs, les concentrateurs, la chaîne communicante et le système d'information centralisé (supervision). C'est grâce à l'ensemble de ces éléments que les données de consommation relevées par le compteur deviennent accessibles sur le portail clients sécurisé d'Enedis, offrant ainsi au client de nouveaux services.

Le concentrateur (situé la plupart du temps dans le poste de transformation) agrège les données d'une grappe de compteurs ; grappe qui se compose en moyenne de 50 compteurs. Le concentrateur communique avec le système d'information centralisé par transmission cellulaire GPRS (2G/3G). Il se connecte, pour cela, au réseau de téléphonie mobile déjà existant. Le concentrateur communique un volume d'information qui ne dépasse pas la taille d'une petite image. On peut donc comparer cette connexion à l'envoi d'un SMS par un téléphone mobile. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...). Par ailleurs, conformément aux exigences de la CNIL, le système d'information centralisé Linky gère les données électriques transmises de manière entièrement sécurisée. En effet, les données transmises par Linky sont une série de chiffres et l'ensemble de la chaîne

de transmission est cryptée et a fait l'objet d'une certification par l'ANSSI. Enfin, les informations récoltées ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.



Le système Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires européennes et françaises. S'agissant des ondes émises, de nombreuses études, expertises et mesures (en laboratoire et in situ, chez des particuliers ou dans les postes de transformation) ont été réalisées par des structures indépendantes comme l'ANSES et l'ANFR. Leurs rapports sont consultables sur leur site respectif : [www.anses.fr](http://www.anses.fr) et [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr).

---

Aucune donnée personnelle  
ne transite dans le système  
(ni adresse, ni nom,  
ni coordonnées bancaires...)

---

Un système validé par la CNIL  
et certifié par l'ANSSI

**CNIL**  
COMMISSION NATIONALE  
INFORMATIQUE & LIBERTÉS



# LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT EN MAINE-ET-LOIRE

## Le déploiement en masse

Dans le Maine-et-Loire, le déploiement de masse a débuté en décembre 2015 et va se poursuivre jusqu'en 2021. Pour connaître plus précisément le semestre lors duquel le déploiement interviendra dans votre rue :

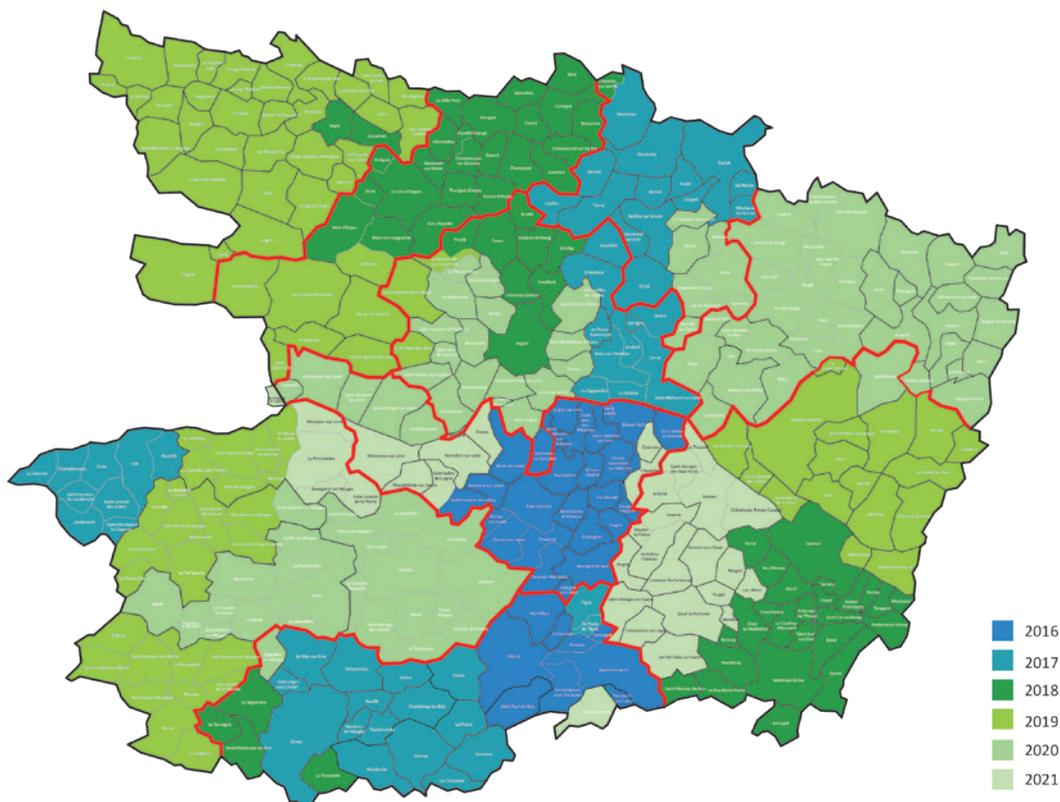
<https://espace-client.enedis.fr/accueil-linky>.

## Le déploiement en diffus

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, Enedis déploie également des compteurs Linky de manière ponctuelle :

- à l'occasion d'une intervention technique nécessitant soit un remplacement de compteur, soit un réglage de disjoncteur ou encore lors d'un relevé spécial, et ce, pour les branchements existants ;

- peu avant la mise en service, pour les branchements neufs qu'ils soient individuels ou collectifs. Ces compteurs seront rendus communicants selon le planning du déploiement de masse. Dans l'intervalle de temps, ces compteurs doivent faire l'objet d'une relève sur site.



# L'INFORMATION

## PRÉALABLE À LA POSE

### Si votre compteur actuel est à l'intérieur de votre logement



J-30 à 45, vous recevez un courrier d'information d'Enedis.



Une entreprise « partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du compteur Linky.



L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky.



Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.



Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice.

### Si votre compteur actuel est à l'extérieur de votre logement



J-30 à 45, vous recevez un courrier d'information d'Enedis.



Une entreprise « partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du compteur Linky.



L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky. Votre présence n'est pas indispensable.



Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.



Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice ou la dépose dans votre boîte aux lettres.

Lors de la pose du compteur, le disjoncteur n'est pas remplacé, sauf s'il est défectueux. En revanche, le technicien, s'il a accès au disjoncteur, règle le calibre au maximum, pour permettre au compteur Linky, préalablement programmé à la puissance souscrite du contrat de fourniture du client, d'assurer la fonction d'écrêtement de puissance.

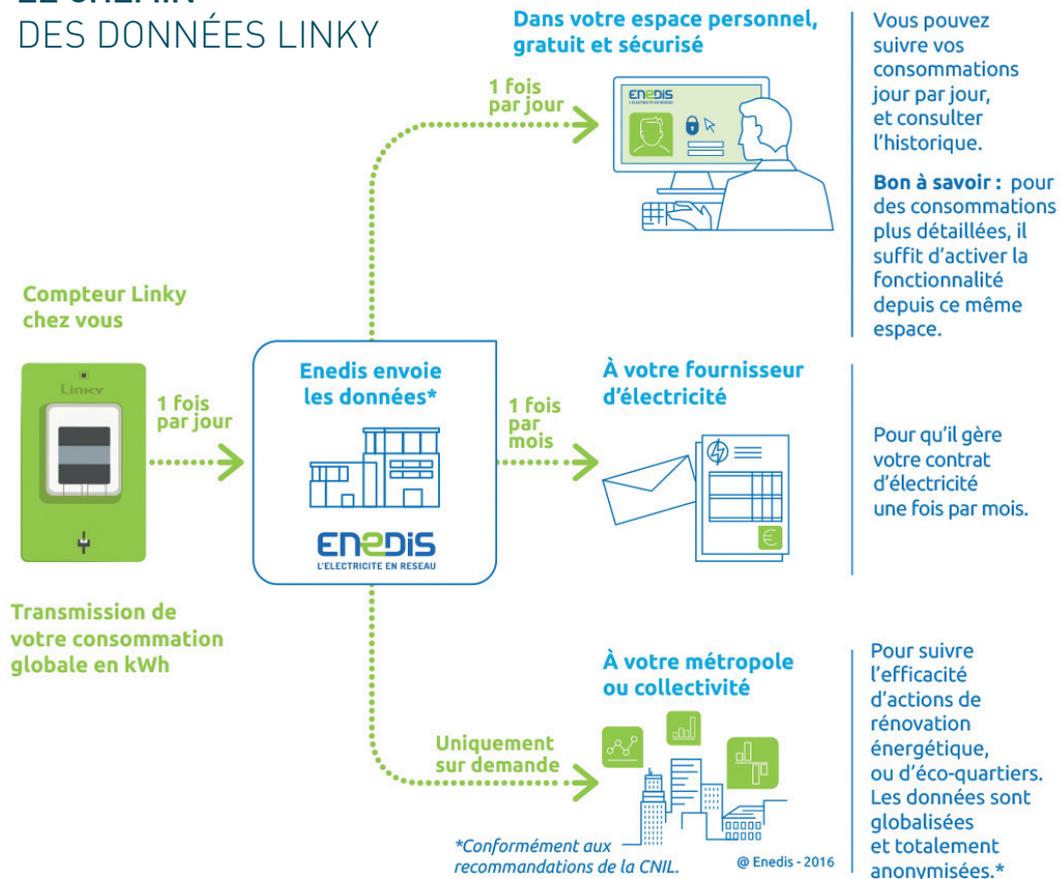
Sur le Maine-et-Loire, les entreprises « partenaires Linky » mandatées par Enedis pour la pose des compteurs sont actuellement au nombre de trois : Link Elec Solutions (Chemillé-en-Anjou et Angers), OTI (Écouflant) et Solutions 30 (Saumur).

Avant l'arrivée du compteur, des rencontres sont organisées avec les élus des communes et les autres parties prenantes (bailleurs, associations de consommateurs, etc.) afin de présenter le compteur, les modalités de déploiement et répondre aux questions.

**Aucun coût ni facturation pour le client (prise en charge à 100 % par Enedis).**

**Aucun impact sur le contrat de fourniture existant du client.**

## LE CHEMIN DES DONNÉES LINKY



À l'issue de la pose, le compteur n'est pas immédiatement communicant. Après connexion automatique du compteur au système télécom d'Enedis, il le devient. Le client bénéficie alors d'un premier niveau de services (possibilité de facturation par le fournisseur selon index réels et de prestations réalisées à distance). Une fois le dispositif technique et télécom totalement stabilisé, le client bénéficie de la totalité des services (suivi de la consommation notamment via un espace personnel sécurisé). Pour être informé de cette ouverture totale des services, le client peut souscrire à une alerte-mail, via <https://espace-client.enedis.fr/accueil-linky> et le lien « être averti de l'ouverture des services ».



Informations accessibles et/ou téléchargeables depuis votre espace personnel : consommations historisées, courbe de charge (à savoir la puissance soutirée par demi-heure), comparaisons avec des consommations de clients du même département ayant souscrit la même puissance électrique...

## QUESTIONS RÉPONSES

### Le CPL c'est quoi ?

Le courant porteur en ligne (CPL) consiste à envoyer des informations sous forme de signal électrique qui circule dans les câbles du réseau électrique jusqu'à Enedis. Le CPL est une technologie employée depuis 50 ans par des millions de personnes dans le monde. Elle est utilisée quotidiennement pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques.

### Quelle exposition aux champs électromagnétiques ?

Comme tout appareil ou signal électrique, le compteur et le signal CPL produisent un champ électromagnétique qui se dissipe avec la distance. Selon l'Agence nationale des fréquences (ANFR) : « le compteur Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant ».

### Des mesures ont-elles été effectuées ?

Comme l'a rappelé le Conseil d'État en 2013\*, le compteur communicant respecte l'ensemble des normes en vigueur concernant l'exposition aux champs électromagnétiques et notamment les seuils fixés par l'Organisation mondiale de la santé. L'ANFR, agence publique reconnue,

spécialiste des champs électromagnétiques l'a confirmé récemment. Les mesures qu'elle a réalisées en laboratoire et chez des particuliers montrent que le champ électrique varie entre 0,25 et 0,8 volt par mètre (V/m) à 20 cm, même en communication, soit très en dessous de la valeur limite réglementaire de 87 V/m.

**Pour en savoir plus : [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)**

\*Décision n° 354321 du 20 mars 2013

### À qui appartient le compteur ?

Ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est précisé dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

### Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.





### Enedis va pouvoir couper l'électricité à distance sans prévenir le client ?

**FAUX**

L'arrivée des compteurs ne modifie en rien les procédures actuelles pour les personnes rencontrant des difficultés pour financer leurs factures d'électricité (ex : situation d'impayés). Aujourd'hui, comme hier, Enedis réalise l'acte de coupure d'électricité uniquement sur demande des fournisseurs d'électricité et après avoir rencontré le client concerné.

### Le nouveau compteur déclenche des incendies ?

**FAUX**

Ce compteur ne présente aucun défaut pouvant provoquer un incendie. Le matériel a subi de nombreux tests constructeurs et dans le laboratoire d'Enedis. Il faut rappeler que le risque d'incendie peut exister pour tout matériel ou installation électrique. Il est totalement indépendant du type de compteurs posés. S'agissant de la pose d'un compteur, la qualité du geste technique « de serrage mécanique » des câbles d'arrivée électrique est primordiale. Une sensibilisation particulière est réalisée lors de la formation des techniciens de pose équipés d'un instrument permettant de réaliser parfaitement ce geste technique.

### L'installation du compteur modifie mon contrat avec mon fournisseur d'électricité ?

**FAUX**

Les termes de votre contrat restent inchangés. Le remplacement du compteur n'entraîne ni le changement du fournisseur ni la modification du contrat (ex. si vous avez souscrit l'offre heures pleines / heures creuses, vous la conservez).

### Le compteur communicant augmente ma facture ?

**FAUX**

Pour l'installation de ce compteur vous n'avez rien à payer. Les frais de cette intervention sont pris en charge par Enedis. Un compteur Linky compte exactement la même énergie et de la même façon qu'un ancien compteur.

# AIDE ET CONTACT

## ENEDIS

### → Par téléphone

Au numéro vert Linky 0 800 054 659  
(service et appel gratuits)

### → Par internet

#### - Aide et contact

Depuis le site <https://espace-client.erdf.fr/accueil-linky>  
lien « Aide et contact »

#### - La gestion de son rendez-vous

[www.espace-client.enedis.fr/accueil-linky](http://www.espace-client.enedis.fr/accueil-linky)  
bouton « Gérer mon rendez-vous »

#### - La vidéo des différentes étapes de pose

[www.enedis.fr/la-prestation-de-pose-du-compteur-linky](http://www.enedis.fr/la-prestation-de-pose-du-compteur-linky)

#### - Les notices des compteurs monophasés et triphasés

[www.enedis.fr/compteur-communicant](http://www.enedis.fr/compteur-communicant)

## SIÉML

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145 - 49001 Angers cedex 01

02 41 20 75 20 | [sieml@sieml.fr](mailto:sieml@sieml.fr) | [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr) |    



Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU